

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis

20 mars 2013

GLUCONATE DE CALCIUM PROAMP 10%, solution injectable

10 ampoules de 10 ml (34009 378 817-0 8)

Laboratoire AGUETTANT

DCI	gluconate de calcium
Code ATC (2013)	B05BB01 (électrolytes)
Motif de l'examen	Radiation
Liste concernée	Sécurité Sociale (CSS L.162-17)
Indication concernée	« Traitement des hypocalcémies symptomatiques aiguës. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM (procédure)	29 mars 2007 (procédure nationale)
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Sans objet
Conditions actuelles de prise en charge	<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité Sociale : taux 65% <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande de radiation pour non commercialisation.

03 ALTERNATIVES RESTANT DISPONIBLES ET PRISES EN CHARGE

Il existe des alternatives restant remboursables, notamment les spécialités GLUCONATE DE CALICUM 10% B Braun, solution pour perfusion et GLUCONATE DE CALCIUM Lavoisier 10%, solution injectable.

04 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces informations, la Commission rend un avis favorable à la radiation de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

16 avril 2008

GLUCONATE DE CALCIUM PROAMP 10 %, solution injectable
10 ampoules polypropylène de 10 ml (CIP : 378 817-0)

Laboratoire AGUETTANT

Gluconate de calcium
Code ATC : B05BB01

Date de l'AMM : 29 mars 2007

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités en remplacement de GLUCONATE DE CALCIUM AGUETTANT 10%, solution injectable en ampoule en verre.

Indication thérapeutique : traitement des hypocalcémies symptomatiques aiguës.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Absence d'amélioration du service médical rendu.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et la posologie de l'A.M.M.

Taux de remboursement : 65%

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription.

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique